

INFIRMIER

DÉFINITION DE FONCTION

Cadre statutaire : Infirmier – CCN66

Site : IME LE TREMPLIN

Rattachement hiérarchique : Cadre infirmier

Cadres techniques : Médecins de l'établissement

L'infirmier a pour mission de veiller à la prise en compte de l'ensemble des besoins de soins des adolescents et jeunes adultes. Pour ce qui est des jeunes ayant besoin d'un suivi psychologique et/ou psychiatrique, l'infirmier est responsable du suivi médicamenteux en lien avec l'équipe éducative et le psychologue.

L'infirmier constitue le dossier médical des jeunes accompagnés et s'assure de la mise en œuvre par les différents professionnels, des soins nécessaires au bien-être des usagers. Il est le garant de la sécurité des données médicales et du respect des procédures concernant la transmission de ces données.

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

1. Coordonner le parcours de soin physique et psychique des accueillis

- Compléter la connaissance des éléments de santé des enfants lors de l'admission
- Coordonner le bilan de santé à l'arrivée du jeune et chaque année.
- Suivre les vaccinations
- Suivre la fiche médicale d'admission et annuelle
- Transmettre les informations aux différents professionnels
- Recenser les besoins de soins physiques et psychiques de jeunes
- Assurer les rendez-médicaux pour les jeunes ayant des pathologies nécessitant un suivi rigoureux et technique.
- Apporter un soutien aux équipes éducatives pour le suivi au quotidien de la santé de l'utilisateur
- Veiller au respect de l'autorité parentale sur tout le volet santé de la vie du jeune
- Organiser et suivre la gestion des médicaments et des procédures liées aux médicaments (stocks, distribution, traçabilité, etc.)
- Faire remonter à la direction les difficultés si nécessaires

2. Assurer l'interface médicale avec les partenaires

- Présence et liens avec les services spécialisés pour les suivis médicaux spécifiques
- Liens avec les médecins traitants du jeune
- Actualiser les CMU des enfants et adolescents.
- Développer le partenariat avec le corps médical pour assurer le suivi médical et la prévention.

3. Promouvoir la santé dans l'établissement

- Mener des actions préventives collectives ou individuelles auprès des jeunes et prévoir un rétro-planning annuel en lien avec les besoins des enfants et de l'équipe pluridisciplinaire.
- Apporter un soutien technique auprès des professionnels
- Apporter des réponses à des enfants ou adolescents sur leur santé
- Orienter les jeunes vers des dispositifs de droit commun.

4. Assurer une veille sanitaire

- Elaborer les protocoles sanitaires et médicaux pour les maladies infectieuses ou en cas d'épidémie
- Coordonner la mise en place d'actions spécifiques lors d'une épidémie
- Tenir à jour un registre documentaire (protocoles)

COMPÉTENCES / CAPACITÉS

Dispose de qualités relationnelles et rédactionnelles

Se montre rigoureux et organisé

Bénéficie d'un véritable sens de l'écoute

Véritable expertise dans le domaine de la protection de l'enfance

Bonne connaissance de l'environnement social et territorial

Le descriptif non exhaustif du poste ci-dessus énuméré, pourra faire l'objet de modifications jugées utiles qui seront dans ce cas notifiées par le supérieur hiérarchique soit verbalement soit par notes écrites soit par annexes périodiques, ceci dans le respect du caractère substantiel de la fonction et de la qualification.